



ARRETE MUNICIPAL N°2026-146

OBJET : Arrêté de déport de Mme le Maire sur l'attribution du MAPA pour la rénovation des toitures du Foyer Culturel et de l'école élémentaire

Le Maire de la Commune de MALIJAI

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 relatif à la prévention des conflits d'intérêts, notamment son article 5,

Vu le PV en date du 20 mars 2026 portant élection du maire de la commune de [Malijai

Vu l'existence d'un intérêt familial de nature à interférer avec l'exercice impartial de mes fonctions dans le cadre du dossier suivant : Attribution du marché de la rénovation des toitures du foyer culturel et de l'école élémentaire;

Considérant que ces circonstances sont de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions pour le dossier précité.

Considérant qu'il y a lieu de prévenir tout conflit d'intérêts en me déportant de la préparation, de l'instruction et de la décision relative à ce dossier ;

Article 1^{er} : Je me déporte de l'exercice de mes fonctions sur le dossier susmentionné.

Article 2 : M. Gilles GONCALVES, 1^{er} adjoint, est désigné pour me suppléer dans le traitement de ce dossier. Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014, je ne pourrai adresser aucune instruction à mon délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État.

Malijai, le 5 octobre 2026

Le Maire,
Sonia FONTAINE

